



le 08/04/2016

A

Monsieur le Directeur
Région Pénitentiaire de BORDEAUX

Déclaration Liminaire CGT COLLECTIF INSERTION PROBATION

Monsieur Le Directeur,

Nous ne répondrons pas présent aujourd'hui à votre invitation de participer à une réunion régionale sur le thème des régimes de détention.

Vous n'ignorez pas que la très grande majorité des agents des SPIP de FRANCE sont actuellement en mouvement afin de faire valoir leur droit à être reconnus et traités à égalité des autres corps de l'administration pénitentiaire.

Vous n'ignorez pas que la filière insertion et probation a été exclue de réformes que la DAP qualifie « d'avancées historiques ».

Que ce soit sur la question indemnitaire, statutaire ou en matière de ressources humaines, le compte n'y est pas.

Sur ces questions, nous n'avons évidemment pas la même lecture que l'administration, qui continue à mettre la focale sur les quelques efforts consentis ça et là, en les qualifiant « d'avancées historiques », alors qu'il ne s'est agi jusqu'alors que de combler des retards d'une situation grandement déficitaire depuis de nombreuses années.

Vous n'avez bien sûr, de votre place, pas le pouvoir de régler ce qui relève de l'autorité de l'état et de ses déclinaisons par ministère.

Vous avez néanmoins celui de faire en sorte que vos subalternes n'en rajoutent pas dans la maltraitance institutionnelle.

Nous vous le disons tout net, les menaces de sanction de retirer « un trentième » du salaire aux agents qui ne se plient pas à la schlague du statut spécial, ne régleront pas les problèmes de fonds et ne font que mobiliser un peu plus l'ensemble des agents.

Pour preuve le nombre d'antennes qui rentrent dans le mouvement de jour en jour malgré la tentative de mise au pas un peu partout sur le territoire.

Nous savons que Mme la directrice de l'Administration Pénitentiaire a donné aux directeurs régionaux des consignes de fermeté pour « mater la révolte » dans les SPIP, considérant sans doute que nous avons des attitudes d'enfants gâtés...

Quel mépris pour tous ces agents qui croulent chaque jour sous la charge du nombre et des commandes sans cesse croissantes de l'administration et des magistrats !

Que l'administration fasse des gorges chaudes des nombreux programmes qu'elle pilote, c'est son affaire. Mais n'oubliez pas que ceux qui les mettent en œuvre, ce sont les CPIP, les surveillants, les personnels administratifs, les ASS, etc.

Et si ces personnels montent aujourd'hui « au front », ce n'est pas par caprice, c'est pour répondre à une nécessité de moyens et de reconnaissance aujourd'hui insuffisants.

Ce jour, vous allez traiter des régimes de détention :

Nos collègues de Mont de Marsan et depuis peu de Neuvic, auraient beaucoup de choses à dire du module « respecto », si vous les interrogiez directement.

De notre place, même si nous partageons le principe qui vise à améliorer les conditions de détention des détenus et par ricochet, de travail des personnels, force est de constater que ce qui a pu apparaître dans un premier temps comme une avancée, s'est révélé être la mise en place d'une détention à 2 vitesses, ce qui rompt avec le principe de l'égalité de traitement que l'on doit aux usagers dans la fonction publique.

Il ne peut y avoir, à notre sens, les bons d'un côté et les mauvais de l'autre.

Cette vision simpliste et manichéenne n'est pas le reflet d'une réalité bien plus complexe lorsque l'on prend en charge des individus aux parcours marqués de nombreuses difficultés antérieures.

Cette façon de procéder impacte ainsi les personnels qui sont en première ligne, surveillants et CPIP, qui auront à gérer les suites de ce mode de gestion des détentions.

Ajoutez à cela les pratiques devenues régulières de désencombrement tous azimut, d'affectation en CD de détenus ayant des reliquats de peine de plus en plus courts, le regroupement des détenus les moins autonomes et les plus en difficulté, et vous avez là des cocktails explosifs que parviennent difficilement à contenir les agents au quotidien.

On le voit dans les compte-rendus des CHSCT de la région : les agressions et les accidents de travail se multiplient et la souffrance des agents ne fait que s'accroître.

Ce que l'administration qualifie de risques psychosociaux, nous le dénommons risques sociaux-organisationnels.

Car c'est bien par un mode de gestion correcte des détentions et des services, que l'on diminue les risques professionnels et que l'on intéresse au plus près les agents, aux missions qui leurs sont confiées.

C'est par la concertation au plus près des agents de terrain, et pas dans l'objectif de réponses toujours plus rapides à des commandes toujours plus nombreuses, que nous trouverons des solutions aux problèmes posés aux agents et aux personnes prises en charge.

Pour cela, il faut les écouter ces agents, les considérer, les reconnaître et les respecter.

C'est le sens de notre lutte actuelle, et souhaitons vivement que le ministre de la Justice, la DAP et vous-même vous saurez entendre ce qui se dit actuellement dans les SPIP afin que les mois et les années à venir se déroulent sous les meilleures auspices.

Pour la CGT
Collectif Insertion Probation
Christian GAUMONT
Coordinateur régional